



**Adjuvant D'ester De Phosphate F2 VIKING™**

Pour utilisation avec l'Herbicide de postlevée VIKING Cléthodime

SOLUTION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

**N° D'HOMOLOGATION : 34957 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**PRINCIPE ACTIF:** Ester phosphorique tensioactif .....30 %  
**Avertissement, contient l'allergène de soja**

**CONTENU NET:** 1 L – 1020 L

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT: CAUSE UNE IRRITATION GRAVE DES YEUX ET DE LA PEAU**

**En cas d'urgence, appelez le numéro d'intervention d'urgence 24 heures sur 24 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887**

**Viking Crop Production Partners Inc.**

Box 18033  
RPO Shawnessy  
Calgary, AB. T2Y 0K3  
1-587-743-1029

## **MODE D'EMPLOI:**

**Adjuvant D'ester De Phosphate F2 VIKING** doit être utilisé uniquement dans un mélange en cuve avec le Herbicide de postlevée VIKING Cléthodime pour la suppression des graminées, des céréales spontanées et du chiendent.

**Adjuvant D'ester De Phosphate F2 VIKING** doit être utilisé uniquement dans un mélange en cuve avec l'Herbicide VIKING Cléthodime dans les semis de luzerne, les bleuets en corymbes, le canola, la coriandre, l'aneth, le carvi, le fenugrec, les canneberges, le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), la moutarde joncée (types condimentaire et oléagineuse), la moutarde jaune, les oignons à bulbes secs et l'ail, les pommes de terre, les oeillets des prairies, le carthame, le soja, les épinards, les tournesols, le basilic, la betterave potagère, le panais, les carottes, les radis, les cerises (douces et acides), certaines fines herbes et épices, et le houblon, le *Brassica carinata*, et les graines sèches de légumineuses {incluant haricot (*Lupinus* spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); haricot (*Phaseolus* spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto et le haricot tépary); haricot (*Vigna* spp.) (y compris l'adzuki, le dolique à oeil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); gourgane (fève des marais) (*Vicia faba*); pois chiche (*Cicer arietinum*); guar (*Cyamopsis tetragonoloba*); dolique d'Égypte (*Lablab purpureus*); lentille (*Lens esculenta*); pois (*Pisum* spp.) (y compris le pois des champs); pois cajan (*Cajanus cajan*)}

**Adjuvant D'ester De Phosphate F2 VIKING** à raison de 0,5 % v/v à 1,0 % v/v, avec le taux recommandé de l'Herbicide VIKING Cléthodime tel qu'indiqué sur l'étiquette de chaque produit.

## **MISES EN GARDE:**

**AVERTISSEMENT:** Cause une irritation grave des yeux et de la peau.

## **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long durant toutes les activités, ainsi que des lunettes protectrices, un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par le produit concentré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation de ce produit. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Bien se laver les mains et la peau exposée après l'utilisation du produit. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau.

**PREMIERS SOINS:** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

### **ENTREPOSAGE:**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, de l'engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ce produit peut être entreposé à n'importe quelle température.

### **ÉLIMINATION:**

**Élimination du contenant recyclable:** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants rechargeables**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Élimination des produits INUTILISÉS OU SUPERFLU :** Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

Viking (MC) est une marque de commerce de Viking Crop Production Partners Inc.  
Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs détenteurs respectifs.